



OIC/CFM-42/2015/IT/RES/FINAL

**RESOLUTION  
SUR  
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
ADOPTÉE PAR LA  
42<sup>ÈME</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(Session de la vision commune pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme)*

**KOWEIT - ÉTAT DU KOWEIT  
27-28 MAI 2015**

**RESOLUTION No 1/42-IT**  
**SUR**  
**LE RENFORCEMENT DE LA POSITION DE L'OCI POUR LA**  
**SAUVEGARDE**  
**DES EGPN A CONNOTATION ISLAMIQUE**

*La quarante-deuxième session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, (Session de la vision pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), prévue au Koweït, Etat du Koweït, du 27 au 28 mai 2015 ;*

**Rappelant** la résolution no. 1/41-IT sur le renforcement des efforts de l'Organisation de Coopération Islamique pour la protection des extensions génériques de premier niveau à caractère islamique ;

**Considérant** que les extensions génériques de premier niveau à caractère islamique sont un sujet sensible qui intéresse la Oummah islamique tout entière ;

**Prenant note** des efforts déployés par le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique au niveau de la coordination des positions des Etats membres sur cette question ;

**Rappelant** que les Etats membres de l'OCI adhérant à l'ICANN avaient été précédemment invités à soutenir la position des EAU et les mesures qu'ils ont prises pour interdire la cession de deux domaines « *.Islam* » et « *.halal* » ou tout autre domaine qui concerne la Oummah islamique tout entière ;

**Soulignant** la nécessité pour les Etats membres de l'OCI d'adopter une position unifiée concernant les politiques et mécanismes permettant de gérer l'utilisation des extensions génériques de premier niveau à caractère islamique et l'interdiction de leur usage abusif;

**Exprimant** sa préoccupation qui consiste à veiller à ce que l'enregistrement de n'importe quelle extension générique de premier niveau garantisse dans une large mesure qu'aucune communauté, frange de population ou religion ne soit offensée ;

**Ayant examiné** le rapport pertinent du Secrétaire général ;

1. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI finaliser l'étude sur la manière de gérer les extensions génériques de premier niveau à caractère islamique, et de la soumettre aux Etats membres pour émettre leurs points vues à son sujet.
2. **INVITE** les Etats membres qui n'ont pas encore adhéré à l'ICANN à le faire.
3. **EXPRIME** la prise de position de l'OCI à savoir que les noms des domaines « point islam » et point halal, et tous les autres noms des domaines génériques qui concernent toute la oummah islamique ne doivent pas être vendus sans l'accord préalable et collectif de tous les Etats membres.
4. **REND HOMMAGE** aux EAU en tant que membre du Comité consultatif de Haut Niveau présidé par la président de l'Estonie, et chargé de faire des recommandations sur la reconversion de l'ICANN en une organisation internationale, qui a tenu sa 3ème session les 3 et 4 mai 2014 à Dubaï, aux EAU.
5. **APPELLE** le Secrétariat général à poursuivre ses efforts visant à créer une base de données sur cette question et à soumettre des rapports semestriels à cet égard.
6. **APPELLE** toutes les autorités de régulation des télécommunications concernées et fournisseurs d'accès dans les Etats membres de l'OCI à tenir des réunions pour discuter et formuler une position unifiée sur la question de l'ICANN.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et de lui en faire rapport à sa 42<sup>e</sup> session.